



# ARRÊTÉ

n°2328 du 22/12/2022

## Portant réglementation de la circulation et du stationnement dans le cadre des travaux au 49 rue de Sierck.

Le Maire de Beyren-lès-Sierck,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** le code de la route, et notamment l'article R 411-8,  
**VU** les articles du Code de la route concernant le stationnement interdit (art. R 417-10), et l'enlèvement des véhicules (art. R325-12 et suivants),  
**VU** la demande du 22 décembre 2022 de la Société Philippe Rénovation sise 28 rue de la mairie, 57920 Kemplich,  
**CONSIDÉRANT** que les travaux auront lieu du mardi 27 décembre 2022 au vendredi 30 décembre 2022 de 07h00 à 18h00,  
**CONSIDÉRANT** que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur la chaussée,  
**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours,

### ARRÊTE :

#### ARTICLE 1<sup>er</sup>

Dans le cadre des travaux de la Société Philippe Rénovation sise 28 rue de la mairie, 57920 Kemplich, un empiètement sur chaussée sera effectué au 49 rue de Sierck, du mardi 27 décembre 2022 au vendredi 30 décembre 2022 de 07h00 à 18h00,

#### ARTICLE 2

Pendant cette période, à l'approche du chantier, sur le chantier lui-même, la signalisation réglementaire sera mise en place, entretenue et retirée par l'entreprise chargée des travaux, au 49 rue de Sierck,

#### ARTICLE 3

Pendant cette même période, la circulation des véhicules sera interdite sur la rue de Sierck entre le N° 44 et le 49 inclus, du mardi 27 décembre 2022 au vendredi 30 décembre 2022 de 07h00 à 18h00,

#### ARTICLE 4

Pendant cette même période, le stationnement des véhicules sera interdit dans les voies ou les parties de voies suivantes : rue de Sierck, entre le N° 44 et le 49 inclus,

#### ARTICLE 5

M. le Commandant de Gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Beyren-lès-Sierck, 22 décembre 2022,

Le Maire, Philippe GAILLOT

